



Réseau d'Information Touristique
Ariégeois

2024

CHARTRE DU RESEAU D'INFORMATION TOURISTIQUE ARIEGEOIS



SOMMAIRE

00	Préambule	p. 3
01	Carte d'identité du RITA	p. 4
02	Charte de collecte	p. 11
03	Charte de saisie	p. 18
04	Charte d'utilisation	p. 21

00 PREAMBULE

Pourquoi une charte de réseau ?

Le Réseau d'Informations Touristiques Départemental existe depuis 2007, sous l'impulsion de l'ADT, comprenant les 15 offices de tourisme d'alors, autour de l'outil Constellation.

En 2022, les 6 Offices de Tourisme de l'Ariège et l'ADT ont décidé non seulement de se doter d'un nouvel outil plus performant : Apidae, mais également d'une nouvelle gouvernance de réseau, donnant (re)naissance au Réseau d'Information Touristique Ariégeois.

S'appuyant avant tout sur une **éthique de collaboration**, cette charte de réseau :

- clarifie **les rôles et les responsabilités** de chaque membre,
- pose les **règles de fonctionnement et de gouvernance** respectueuse des intérêts de chacun, dans un souci de performance de cette coopération,
- définit des règles appropriées pour assurer la **qualité de l'information touristique** et en garantir une **large exploitation, dans le respect de la législation**.

01 CARTE D'IDENTITE

Le Réseau d'Information Touristique Ariégeois ?

Un dispositif collaboratif associant :

- les **6 Offices de Tourisme du département et l'Agence de Développement Touristique** en tant que « Membres Administrateurs »,
- d'autres acteurs touristiques publics et privés en tant que « Membres Contributeurs ».

Sa raison d'être



Renforcer l'attractivité des destinations composant l'Ariège et nourrir les stratégies de développement local et départemental au moyen d'une base de données partagée.

Ses missions

Stratégie collective > Collecte et qualification > Exploitation

01 Stratégie collective

Il s'agit de réfléchir collectivement aux enjeux et aux actions propres à les relever, dans le but de :

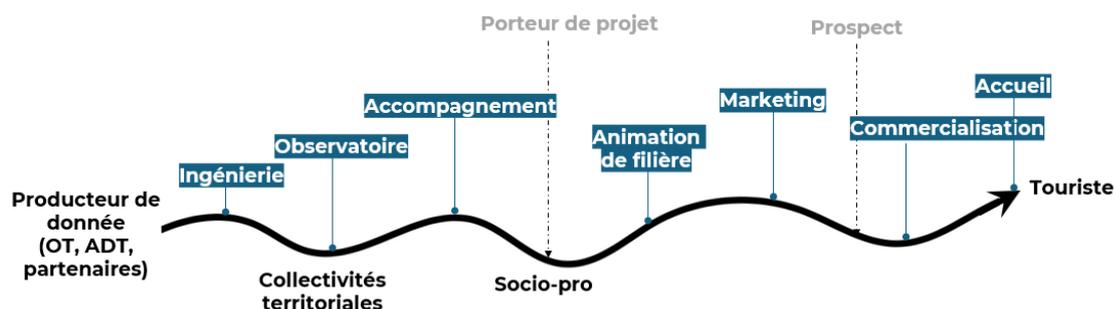
- Disposer d'une vision globale de l'offre touristique territoriale à même de construire des stratégies et actions pertinentes à destination de l'offre et de la demande,
- De définir et mettre en œuvre la politique d'enrichissement de la donnée et d'accroissement des usages,
- De mobiliser les ressources nécessaires à leur application.

02 Collecte et qualification

Il s'agit de recenser l'offre touristique de l'Ariège :

- En optimisant les moyens humains dédiés en évitant la ressaisie de l'information,
- En garantissant la qualité de la donnée, tant en fiabilité, qu'en fraîcheur et en traçabilité, en sourçant l'information auprès de l'opérateur le plus qualifié,
- En assurant la pertinence de la donnée par la complétude d'informations délivrées par un ensemble d'acteurs, en saisie directe ou indirecte.
- En garantissant la bonne application des droits français et européen en matière de collecte et souveraineté des données.

03 Exploitation



Trois niveaux d'enjeux :

1. Faire du SIT l'outil métier capable de répondre aux besoins de l'ensemble de nos métiers.
2. Faire du RITA la source officielle de l'information touristique départementale.
3. Garantir la bonne application des droits français et européen en matière d'exploitation.

Comment ?

Au moyen d'une mutualisation de la stratégie, des ressources et des outils :

01 Une base de données unique



Le Système d'Information Touristique (SIT) choisi par les 7 membres Administrateurs du RITA en 2022 : **Apidae**.

Chiffres-clés mai 2024 :

- 10 structures contributrices - 85 utilisateurs
- 9135 fiches publiées : 4980 offres touristiques - 3530 entités juridiques - 625 fêtes et manifestations

Outil transversal, outil socle, le SIT est **interopérable** avec tout un écosystème :

- la Place de marché départementale (Alliance Réseau),
- les outils de mise à jour de l'information et de collecte des adhésions (OpenEdit et ApidaeForm),
- les outils d'accueil (Roadbook, Coq Trotteur) et d'édition (EditYourSelf, ApiMill),
- d'autres bases de données partenaires (Clévacances, le Hub d'Information Touristique du CRTL Occitanie, à travers lui prochainement les SIT de tous les départements d'Occitanie).

02 Des ressources mutualisées



Aujourd’hui, les ressources mises en commun sont principalement **humaines et technologiques** dans une logique d'amélioration de la qualité et de réduction des coûts : économies d'échelle, gain de temps, apport de valeur ajoutée (concertation stratégique, entraide, retours d'expérience, connaissances partagées, ...) :

- **Une équipe dédiée au bon fonctionnement du RITA** : les référents SIT, un par membre Administrateur, organisé en **Comité Technique**,
- Des experts métiers en support opérationnel, issus des membres Administrateurs et Contributeurs, mobilisés à travers des **Commissions thématiques et/ des groupes de travail**,
- Des **équipes de saisie** réparties en OT et à l’ADT, avec pour objectif « 0 doublon »,
- Des **formations et journées utilisateurs** communes,
- De préférence et lorsque c’est possible, l’acquisition **d’outils « data » complémentaires** auprès d’un même prestataire (ex : OpenEdit)
- **Des outils de gestion de projet collectif** : Google Drive (tinyurl.com/drive-rita) et Slack,
- **Des supports et des centres de ressources partagés** : un extranet dédié pour les membres du RITA, l’espace pro de l’ADT pour les acteurs du tourisme.



Annuaire du réseau : « RITA : Kifékoï ? » (à ne pas diffuser à l’externe)

L’Extranet du RITA

www.pro-ariegepyrenees.com/extranet-rita

Mot de passe : RITA09

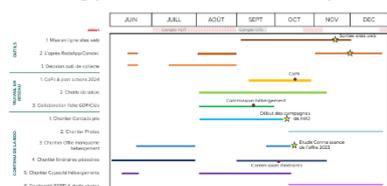
⇒ Actu, tutos, comptes-rendus, agenda, charte, ...



03 Une stratégie collective concertée

Qui repose sur deux outils :

Planning prévisionnel des actions de priorité



- Le **Comité de Pilotage** où les décideurs des 7 membres Administrateurs actent la stratégie de collecte et d’exploitation de la base de données de manière à répondre tant aux stratégies de chacune des parties, qu’aux enjeux relevés par le Schéma Départemental,
- Les **plans d’actions annuels** construits par le Comité Technique et les différentes Commissions thématiques.



Les plans d’actions annuels et thématiques

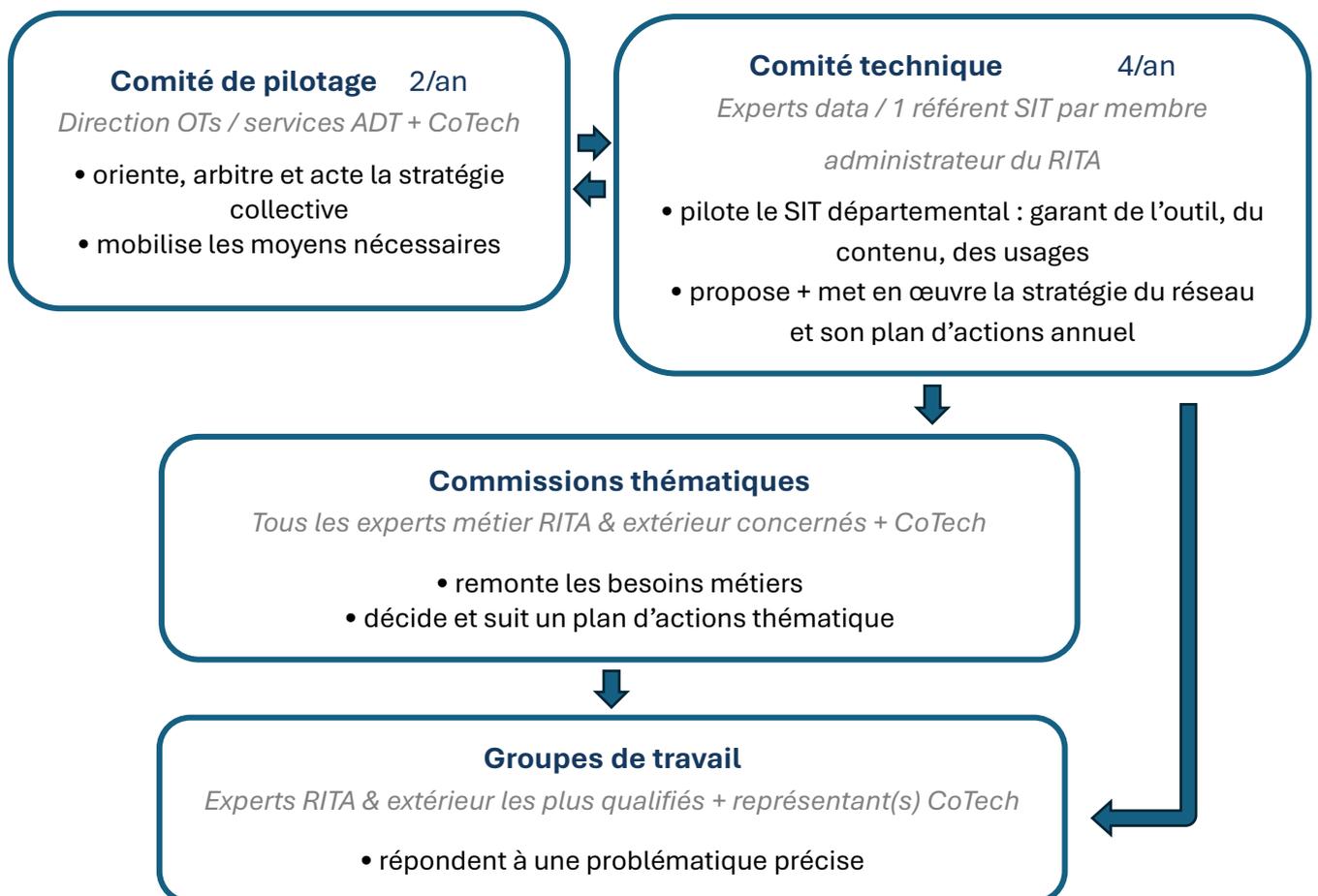
04 Les principes directeurs

- **L'intelligence collective**, autrement dit sa capacité à se poser des questions, à chercher des réponses et à agir ensemble.
- **L'autonomisation** en créant les conditions (savoirs, compétences, outils de gestion de projet, process) pour que chacun puisse contribuer au réseau, mais aussi pour que le service soit continu et l'appropriation la plus rapide en cas de changement d'un des maillons du réseau.
- Une approche **inclusive** qui répond aux besoins de tous les membres, sans égard à leur taille ou à leurs moyens.
- Des **responsabilités opérationnelles adaptées** à la capacité organisationnelle de chaque membre.
- Une gouvernance qui favorise **la collégialité et la transparence**.
- Une approche participative fondée sur la **collaboration**.

La gouvernance de projet

Aujourd'hui, le fonctionnement du Réseau repose sur une gouvernance de projet, une organisation de travail adaptée en collectif avec des rendez-vous réguliers tout au long de l'année : Comité Technique, Comité de Pilotage, Commissions, Groupes de travail.

 [L'agenda du réseau et les comptes-rendus](#)



A retenir : la place centrale des membres du CoTech, présents dans chaque instance du RITA.



[L'organigramme des instances décisionnels et opérationnels du RITA](#)

L'animation du réseau et l'administration de l'outil

A L'ADT



Missions de l'animateur départemental Apidae :

- Est le lien avec Apidae : la SCIC prestataire-partenaire & le réseau des animateurs
- Prend part aux évolutions techniques (proposition, priorisation, spécification, test)
- Fait évoluer le référentiel national de critères (via commission critères) et corédige l'aide en ligne
- Gère le support technique / Peut s'authentifier avec n'importe quel compte
- Gère les comptes membres
- Valide les projets numériques pour vision globale

Rôles de l'animateur RITA :

- Fédère les différents partenaires autour du RITA
- Anime l'équipe des référents SIT, organise et anime les réunions du réseau : CoTech, CoPil, Commissions
- Coordonne la stratégie du réseau et le suivi des plans d'actions, en adéquation avec les stratégies individuelles de chacun des membres
- Organise formations et ateliers utilisateurs à l'échelle départementale
 - Contribue au RRIT Occitanie et au réseau Apidae national

EN OFFICES DE TOURISME



Mélanie Pérez

📍 Arize-Lèze



Hervé Rieu

📍 Couserans Pyrénées



Pierre Liaubet

📍 Foix Ariège Pyrénées



Isabelle Roméro

📍 Pyrénées Ariégeoises



Cécile Pubill

📍 Pyrénées Cathares



Océane Baeza

📍 Portes d'Ariège Pyrénées

Missions de l'animateur local Apidae :

- Est le formateur et le support de 1er niveau de ses collègues
- Gère les comptes utilisateurs
- Gère les personnalisations pour l'ensemble de la structure (recherche, export, critères internes, ...)
- Est destinataire des notifications

Rôles du référent RITA :

- Propose stratégie et actions dans les instances CoTech, CoPil, Commissions
- Met en œuvre la stratégie du réseau à son échelle
- Est le représentant de sa structure auprès du RITA, du RITA auprès de sa structure
- Est garant du contenu et des usages

Inscrit dans un écosystème

Le RITA collabore étroitement avec d'autres réseaux de travail à différentes échelles :

○ **départementale**

GOTA Groupe des Observatoires Touristiques de l'Ariège
animée par Edwige Danjou-Martinez (ADT09)

Place de marché Ariège Pyrénées
animée par Diana Kiourtzidou (ADT09)

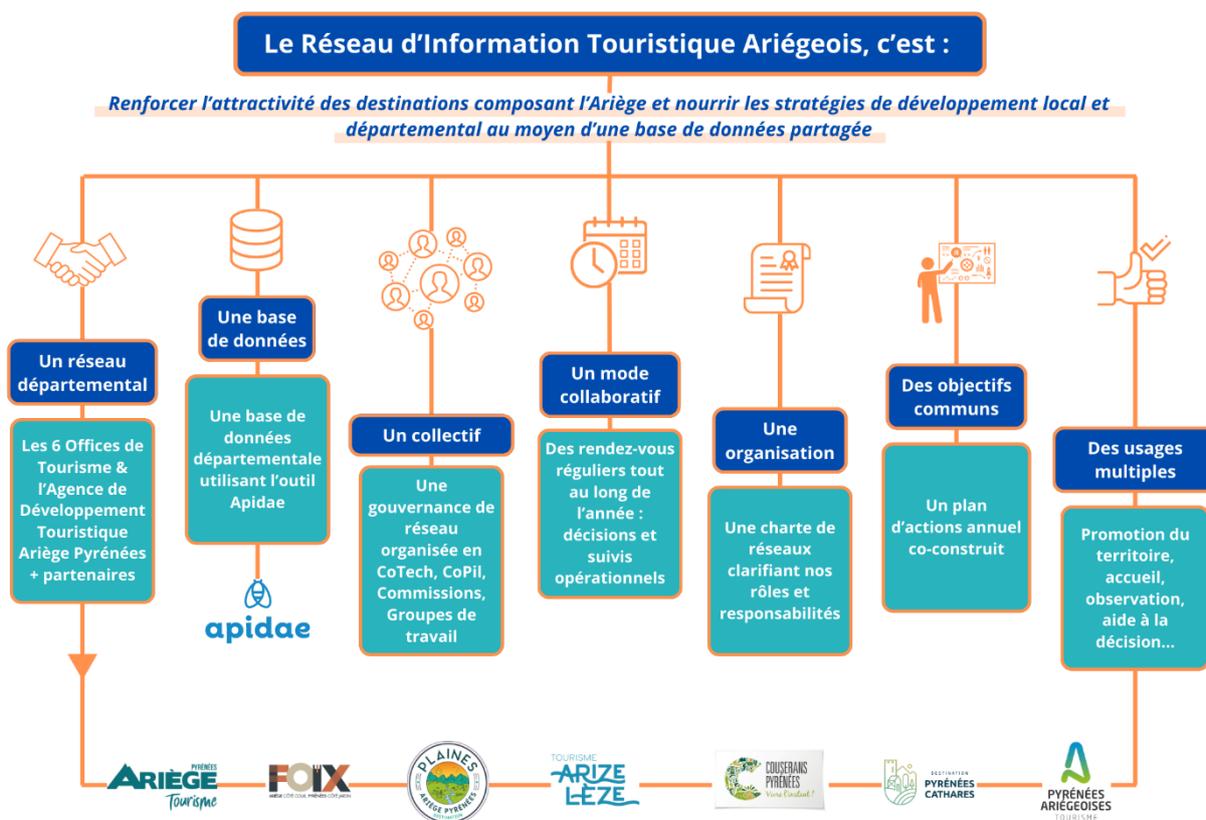
○ **régionale**

RRIT Réseau Régional d'Information Touristique
animée par Anne France (CRTLO)

○ **nationale**

Réseau des animateurs départementaux et régionaux Apidae
animée par Sandrine Ferrier (Apidae SCIC)

A retenir



02 CHARTE DE COLLECTE

Objectifs

La présente charte de collecte vise à donner une compréhension claire tant du contenu de la base que du fonctionnement en multi-contribution, tout en se garantissant d'une collecte des données en conformité avec la législation en vigueur.

Les engagements du collecteur

Le collecteur est considéré comme responsable de la donnée saisie dans Apidae. Il se porte garant d'une information :

- ① **Actualisée** : au moins 1 fois par an
- ② **Fiable** : auprès de la source la plus habilitée
- ③ Qui tend à être **Exhaustive** :
 - tous les hébergements touristiques professionnels existants,
 - tous les prestataires touristiques connus ou adhérents à l'OT (3 OTs sur 6 fonctionnent avec adhésion)
- ④ **Qualifiée et normalisée** : doit correspondre à la charte de saisie pour être exploitable par chaque membre du réseau et ses partenaires
- ⑤ **Sans doublons**



[Le planning de mise à jour 2024](#)

Les collecteurs directs

Ce sont ceux qui saisissent directement dans Apidae, ont un accès large à l'outil. Ce sont les garants de la qualité de l'information sur l'offre touristique départementale. Ils ont donc un rôle d'alerte par rapport à la fiabilité de l'information. Pour ce faire, ils définissent et mettent en œuvre des actions pour en améliorer la qualité.

01 Les Offices de Tourisme

Les OTs sont les premiers sourceurs de la base de données départementale. Ils collectent les données dans le périmètre de leur territoire de compétence, auprès des :

- Prestataires d'activités touristiques,
- Propriétaires et gestionnaires d'hébergements touristiques,
- Collectivités territoriales gérant des biens publics : hébergements, itinéraires locaux de randonnée, patrimoine
- Associations organisant des événements d'intérêt touristique

La collecte et la mise à jour est réalisée principalement via un formulaire en ligne relié à Apidae (Apidae Form ou OpenEdit). A l'occasion, via email, téléphone, extranet Apidae.

Les OTs renseignent les offres dont ils sont eux-mêmes producteurs (événements, visites guidées, séjours packagés à destination de la clientèle groupes).

02 L'Agence de Développement Touristique Ariège Pyrénées

L'ADT collecte auprès des :

- Propriétaires et gestionnaires d'hébergements touristiques adhérent au label Clévacances (via une passerelle entre les deux bases de données),
- Collectivités territoriales en charge de l'aménagement des itinéraires de randonnée d'intérêt départemental,
- Organismes de séjours packagés pour groupes et individuels.

L'ADT renseigne les offres qu'elle commercialise en propre (séjours packagés à destination de la clientèle groupes) ou qu'elle crée (les itinéraires cyclo incontournables).

Les sources collaboratives

Les collaborateurs ont un accès restreint à la base de données départementale.



Détails en annexes 1 et 2 du projet de convention RITA <-> GDF09

01 Le Service d'Exploitation des Sites Touristiques de l'Ariège

Le SESTA administre les fiches des sites touristiques dont il est gestionnaire et celles des événements qu'il organise. Cependant, pour éviter un abonnement coûteux au SESTA, le « propriétaire » des offres est soit l'OT du territoire concerné soit l'ADT. Le SESTA accède à Apidae via son extranet, dont le fonctionnement technique oblige à une validation du « propriétaire » de la fiche.

Ni les OTs ni l'ADT ne modifient les informations transmises, mais peuvent être amenés à compléter ces offres avec les éléments qui sont de leur ressort.

02 A venir : Le CRTL Occitanie

Le CRTL a développé sa propre plateforme qui agrège les 13 SIT départementaux, ainsi que d'autres bases partenaires : le Hub d'Information Touristique (HIT).

Le CRTL et quelques départements pilotes travaillent à la redescende de données du HIT vers les SIT départementaux.

Le premier jeu de données accessible lorsque la passerelle avec Apidae sera opérationnelle (courant 2024) : les données de mobilité douce transmises par LIO, le service régional de transport public (exemple : distance en minutes à pied/à vélo/à vae de l'objet touristique depuis la gare SNCF ou l'arrêt de car le plus proche).

D'autres types de données sont à l'étude au grès des partenariats du CRTL et des possibilités technologiques et humaines : géolocalisation certifiée IGN, infos pratiques depuis Open Street Map, classement et capacités Atout France, ...

Certaines données sont d'ores et déjà accessibles à la consultation et l'export manuel : les offres labellisées Qualité Tourisme Occitanie Sud de France et Clé Verte, ...

03 A venir : Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Ariège

Un partenariat entre l'OT Couserans Pyrénées et le CDRP09 est en cours d'élaboration qui permettra à ce dernier de compléter les fiches des itinéraires de randonnée pédestre inscrits au PDIPR avec de l'information de type actualité : travaux, fermeture temporaire, etc., mais aussi d'en vérifier certaines informations : tracés gpx, etc.

L'utilisation de l'extranet permettra à l'OT de valider les corrections apportées.



En résumé : cf. schéma Collecte et usages du SIT Ariégeois p.23

Les données collectées

La base de données départementale est prioritairement destinée à l'offre touristique.

Les types d'offres touristiques recensés dans Apidae :

- Hébergement touristique
- Restauration et producteurs
- Points d'intérêts touristique patrimonial et naturel
- Equipements, activités et prestataires sportifs, culturels et de loisirs
- Commerces et services touristiques
- Fêtes et manifestations
- Séjours packagés
- + Entités juridiques afférentes



[Détail des types objet Apidae](#)

Nb : Certains Offices de Tourisme saisissent également de l'offre locale : services de santé, services aux personnes, services pratiques aux habitants, associations locales.

Fonctionnement en collaboration

01 Répartition claire de responsabilité de la donnée

Chaque Membre Administrateur est libre de créer une fiche, sous réserve qu'elle n'existe pas déjà. Il devient par le fait-même responsable de cette fiche – « propriétaire » selon la

terminologie d'Apidae –, ce qui implique pour lui de la tenir à jour et de modérer les éventuels changements proposés à celle-ci par les autres Membres ou par l'exploitant touristique.

La répartition dans la gestion de la donnée (collecte, mise à jour, qualification) en fonction de la typologie d'offre est décrite dans le document suivant :



[Tableau Source de la donnée, collaboration et garanties](#)

02 Validation des fiches

Partant du principe que le référent de saisie est l'expert de la donnée qu'il collecte et enrichie, il n'y a pas de validation des données par l'ADT.

Tout tiers venant à renseigner la base via l'**extranet** passe obligatoirement par une validation du membre Administrateur « propriétaire » de la fiche. C'est le cas du SESTA (cf. page 12) : par l'OT concerné lors de la modification des fiches, par l'ADT à la création des fiches, qui en transfère la « propriété » à l'OT concerné et en paramètre l'extranet.

03 Demande de mise à jour d'une fiche

Le contenu du SIT est considéré comme un bien commun du RITA. Ainsi, chaque membre est légitime pour lui apporter toute amélioration : mise à jour ou complément d'information, en en faisant la demande au gestionnaire de la fiche via la fonctionnalité « Demande de mise à jour ». Celle-ci permet la validation par le gestionnaire.

A retenir : Mentionner la source et le contexte lors d'une « Demande de mise à jour ».

04 Collaboration sur une fiche

La fonctionnalité « collaboration » d'Apidae permet un accès libre à la modification et suppression de fiches entre plusieurs membres, mais ne permet pas la notification de ces modifications aux autres parties.

Le RITA a bordé son utilisation : lorsqu'un prestataire exerce sur deux territoires, lorsqu'un membre souhaite saisir une offre sur la juridiction de l'autre et qu'elle n'est pas prise en charge, etc.



[Les différents cas de collaboration entre membres sur une fiche](#)

05 Les passerelles

La Commission Hébergement regroupant les experts métiers de chaque Membres Administrateurs et Contributeurs du RITA a convenu du fonctionnement suivant :

- Les Données transmises via la passerelle Clévacances sont de la compétence des labels. Si des modifications devaient être apportées, celles-ci seront réalisées par ce dernier sur son outil métier.

- Conformément à leurs missions propres et à la stratégie commune du RITA, les OTs et l'ADT peuvent être amenés à compléter les Données communiquées. Les Données concernées par des ajouts d'information sont listés dans le document ci-dessous et se font au moyen de la fonctionnalité « Demande de mise à jour ».



Répartition des domaines de compétence entre Labels/OTS sur les offres issues des passerelles

- Lors de l'adhésion du propriétaire, si les fiches Objet Touristique et Entité Juridique existent et étaient préalablement gérée par l'OT, leur « propriété » change de main : les Clévacances sont gérées par le compte ADT.
- Un tableau récapitulatif des sorties du labels précisant la continuité ou la cessation d'activité (si connue) est communiqué au changement d'exercice à l'ensemble des membres, au 1^e trimestre.
- Lors du retrait du label, les fiches Hébergements et Entités Juridiques et leur contenu non soumis aux droits d'auteur (textes descriptifs) ou aux droits à l'image (photos) sont transférées aux offices de tourisme.



Fiche process en cas d'entrée et sortie des labels GDF et Clévacances

06 Le suivi des autres labels et du classement Atout France

[Méthodologie visée lors du CoTech de mai et à valider lors de la Commission Hébergements de l'automne : mettre en place une période de mise à jour dédiée chaque année (mars ? – selon calendriers de renouvellement des labellisations) en collaboration OTS & ADT en tant que sourceur des listings officiels]

07 Les non-adhérents

Le RITA s'est accordé sur la saisie exhaustive de l'offre d'hébergements professionnelle à des fins d'observation. Le calendrier est adapté : les OTS fonctionnant avec adhésion ajoutent, suppriment et mettent à jour les hébergements non-adhérents avant l'automne, tandis que la majorité de l'offre est mise à jour en hiver.

[Section à compléter à la suite des travaux de l'automne 2024]

08 Les garanties

[Section à compléter]



Tableau Source de la donnée, collaboration et garanties

Conformité avec la législation française et européenne

01 Droits photos

Chaque responsable de saisie a reçu l'injonction d'illustrer les offres touristiques d'a minima une photo. La diffusion des photos et multimédias est très encadrée par la loi. Chaque membre du RITA a des **obligations légales** qui, si elles ne sont pas respectées

peuvent entraîner des sanctions financières lourdes. Avant toute chose, chacun doit **s'assurer de posséder les droits d'exploitation** de chaque visuel, vidéo, ou tout autre élément soumis à droit d'auteur.

1^e cas de figure : **les médias ont été fournis par un tiers** (prestataire, association, collectivité locale, partenaire, ...), qu'ils aient été pris par un photographe professionnel, par le tiers ou toute autre personne à titre payant ou gratuit.

2^e cas de figure : **les médias proviennent de la banque d'images de l'OT ou de l'ADT**, qu'ils aient été pris par un photographe professionnel ou un collaborateur, à titre payant ou gratuit.

→ **Faire signer un contrat de cession de droits**, qui autorise la diffusion via un SIT + un **contrat de droit à l'image** pour chaque figurant identifiable.



[Fiche méthodo détaillant la marche à suivre dans le cadre du SIT + les modèles de contrat](#)



A venir : une fiche récap' à destination des prestataires touristiques

A retenir : obligation d'indiquer dans Apidae le **crédit photo** (Prénom Nom – Structure communiquant le média) et la date de fin de droits.

02 Règlement Général pour la Protection des Données Personnelles (RGPD)

L'objet de la présente charte de réseau n'est pas de mener une mise en conformité au RGPD, mais de décrire notre cadre collectif dans l'utilisation de notre base de données commune, qui nous rend OTs et ADT co-responsables du traitement et Apidae SCIC sous-traitant.

Le sujet étant complexe et touchant d'autres métiers que l'information touristique, une formation dédiée est nécessaire.



Pour s'initier à la définition du RGPD, aux droits et devoirs afférents : les MOOC de la CNIL : <https://tinyurl.com/mooc-rgpd>

A retenir : chaque structure a l'obligation de nommer a minima un référent RGPD et de mettre en place les actions adéquates pour être conforme à la réglementation.

Le référent RGPD a la charge au sein de sa structure de faire appliquer le règlement général de la protection des données - notamment sur Apidae. A l'ADT09, il s'agit d'Edwige Danjou-Martinez.

A l'échelle du réseau national, le pilote en matière des traitements communs des données collectées sur le SIT est Claudia Peteau, de l'équipe d'Apidae SCIC SA.



Dans le cadre du RITA, **un accord de responsabilité conjointe de traitement** sera établi courant 2025, définissant :

- la licéité de traitement,
- la finalité de traitement,
- la minimisation des données,
- la protection des données,
- la conservation des données,
- la sécurité des données,
- la transparence,
- les droits des personnes.

A retenir, à titre d'exemple :

- Informer le collecté
 - ➔ Dans le mail qui accompagne la mise à jour annuelle et si possible sur le formulaire de collecte
- Sécuriser les données
 - ➔ Renseigner les contacts dans l'entité juridique et non dans l'objet touristique

Attention, cette liste n'est pas exhaustive.



[Les modèles de Conditions d'adhésion référencé et de mail d'accompagnement communiqués par Apidae](#)

03 CHARTE DE SAISIE

Objectifs

La charte de saisie est un outil fédérateur du Réseau d'Information Touristique Ariégeois, qui a pour vocation de faciliter le travail entre les membres et de permettre un usage de la base de données optimisé.

En apportant une cohésion globale à l'ensemble des données, un cadre clair et précis de travail, **la charte de saisie garantit :**

- **l'homogénéité et la fiabilité des données,**
- **une recherche interne efficace,**
- **une exploitation performante,**
- **l'efficacité de l'organisation du collectif RITA.**

Champs obligatoires / recommandés / inutiles

La charte de saisie du RITA se base sur un **référentiel** d'informations touristiques à collecter a minima. Ces règles sont composées d'invariants applicables à toute Offre Touristique, mais aussi d'un référentiel propre à chaque typologie d'Objet Touristique.

Ceux-ci ont été définis par le Comité Technique RITA. Il est amené à évoluer en fonction de l'avancée des travaux collectifs thématiques et l'évolution des usages en vigueur.



[L'index détaillé des champs](#)

Qualifier les offres touristiques avec au minimum :

- L'entité juridique gestionnaire
- La ou les éléments de typologie (type d'hébergement, catégorie de patrimoine, ...)
- Une photo et son crédit
- La géolocalisation validée manuellement
- Un moyen d'information (tél, mail, site web)
- Le classement Atout France, labels, agréments si existants
- Une période d'ouverture
- Un tarif (si payant)
- Les capacités des hébergements

Qualifier les entités juridiques avec au minimum :

- L'adresse postale
- Les nom, prénom et fonction du contact
- Un moyen de contact direct (tél, mail)

Formats de saisie**A retenir :**

- **La minuscule est de mise.** Première lettre des champs texte, des phrases et des noms propres en majuscule.
- Les numéros de téléphone sont inscrits comme suit : 00 00 00 00 00.

Doublons

Aucune offre ne doit être saisie en doublon.

Les doublons complexifient l'exploitation des données :

- Ils font tort à l'image qualitative des supports de communication du RITA et de ses partenaires.
- Ils faussent les études sur l'offre touristique et les analyses statistiques des Observatoires Départemental et Régional.

Ne sont pas des doublons :

- Des itinéraires en pratique mixte : à pied, à vélo, à cheval, ...
- Des itinéraires avec plusieurs variantes, des départs différents
- Des séjours packagés identiques mais commercialisés par différentes structures

Gestion des cas particuliers :

- Locatifs labellisés et Clévacances et Gîtes de France : *[non réglé au 30.05.2024]*
- Locatifs commercialisés par Gîtes de France et un autre système de réservation : *[non réglé au 30.05.2024]*
- Hébergements Gîtes de France en multi-présentation : est supprimée l'offre avec la plus petite capacité.
- Entités juridiques des mairies adhérentes Gîtes de France : *[en cours]*

Guides de saisie

01 L'aide contextuelle

Dans Apidae, se référer aux textes explicatifs affichés à proximité du champ à renseigner.

02 Les tutos RITA

Les tutos du RITA s'appuient avant tout sur les règles du réseau national Apidae. Ils ont pour vocation de les compléter lorsque les guides de saisie Apidae spécifiques n'existent pas et/ou pour informer le référent de donnée RITA des champs obligatoires et recommandés en vigueur dans le réseau ariégeois.

Ils sont **accessibles sur l'extranet du RITA** :



[Tuto RITA_Saisir l'offre Hébergements](#)



[Tuto RITA_Saisir l'offre Activités et Loisirs](#)



[Tuto RITA_Différencier Contacts et Moyens de comm](#)



TUTO DE SAISIE
-
OFFRES HEBERGEMENTS

Créé le 20/02/2023
Mise à jour 02/02/2023

03 L'aide en ligne Apidae

Guides de saisie, tutos d'utilisation et paramétrages de la plateforme, trucs et astuces, webinaires de services proposés par les partenaires d'Apidae : plus de 700 ressources sont à disposition.



[L'aide en ligne Apidae](#)

04 CHARTE D'UTILISATION

Objectifs

A travers cette chartre d'utilisation, il s'agit de favoriser les usages tant quantitatifs que qualitatifs, tout en se garantissant d'une exploitation des données collectées en conformité avec la législation en vigueur.

Une base de données, de multiples usages

01 Promotion & commercialisation de l'offre

Il s'agit de la face émergée de l'iceberg. Le SIT départemental alimente les outils et actions du RITA visant à booster la visibilité et l'attractivité de l'offre touristique du territoire tant auprès des visiteurs que des prescripteurs. Et ce, au-delà même du rayon d'actions des seuls membres du RITA.

L'information touristique a vocation à être diffusée sur :

- de multiples canaux de communication : **sites internet, appli, bornes interactive, brochures, salons, ...**
- des membres du **RITA**, de ses **partenaires** (CRTL Occitanie, Agence des Pyrénées, SESTA, ...), des **socio-professionnels** ariégeois, de **diffuseurs privés** (appli outdoor, l'Officiel du thermalisme, sites de sorties locales, ...)
- dans le respect des règles suivantes :

PEUT :

Les **membres du RITA** ont entière liberté d'utilisation de l'ensemble des données d'information touristique de l'Ariège saisie sur le SIT, **pour leurs propres actions** d'information, de promotion et de renseignement du client.

Partenaires et socio-pro peuvent bénéficier des informations touristiques de la base et alimenter leur propre support dans **l'objectif de mettre en valeur l'offre touristique** du territoire.

NE PEUT PAS :

La donnée du SIT ne peut **en aucun cas** être exploitée dans un but de **démarchage commercial**.

La diffusion de la donnée du SIT ne peut être utilisée par **un tiers** sans la signature d'une **convention** avec le RITA. Celui-ci définit l'usage qui est fait de l'information ainsi diffusée par ce tiers et du respect des lois et règlements en vigueur.



A venir : Les règles éditoriales des sites web du RITA

OTs et ADT permettent la **disponibilité en temps réel et la réservation en ligne de l'offre touristique** ayant souscrits à la place de marché en interfaçant Apidae avec les outils d'Alliance Réseaux et en déployant tunnels d'achat et global moteurs sur leurs sites web.

Le SIT est également **support pour la commercialisation de séjours et excursions** touristiques.

02 Accueil des visiteurs

Le déploiement du SIT départemental, interopérable avec d'autres outils métiers, sur l'ensemble du territoire a permis de mieux structurer et professionnaliser la fonction d'accueil et d'information :

- dans les murs de l'office de tourisme : **gestion des demandes en Bureau d'Information Touristique et en backoffice** (tél, mail), **édition de listings à la demande** (Apidae, EditYourSelf, ApiMill), **édition de carnets de voyage** (Roadbook, Coq Trotteur), **édition de fiches de randonnée à la demande** (EditYourself x Cirkwi), ...
- mais aussi **hors les murs** : dans l'espace public (tablettes numériques, écrans digitaux, bornes interactives, ...) ou **chez les prestataires touristiques** (Coq Trotteur).

03 Observation & ingénierie du tourisme

Le SIT départemental est un des outils incontournables de l'Observatoire Touristique. Les Contacts servent à l'envoi des **enquêtes** aux prestataires touristiques. Les Offres Touristiques sont exploitées dans le cadre **d'observation statistique et de connaissance fine de l'offre touristique** de l'Ariège (bilans annuels, études thématiques, ...) dans le but d' :

- **accompagner les porteurs de projet et bureaux d'étude,**
- **accompagner les prestataires et partenaires touristiques,**
- **aider au pilotage de l'activité et à la prise de décision.**



Les publications de l'observatoire départemental

Selon les missions et stratégies propres à chaque membre du RITA, les Contacts et Entités Juridiques sont utilisés à des fins de :

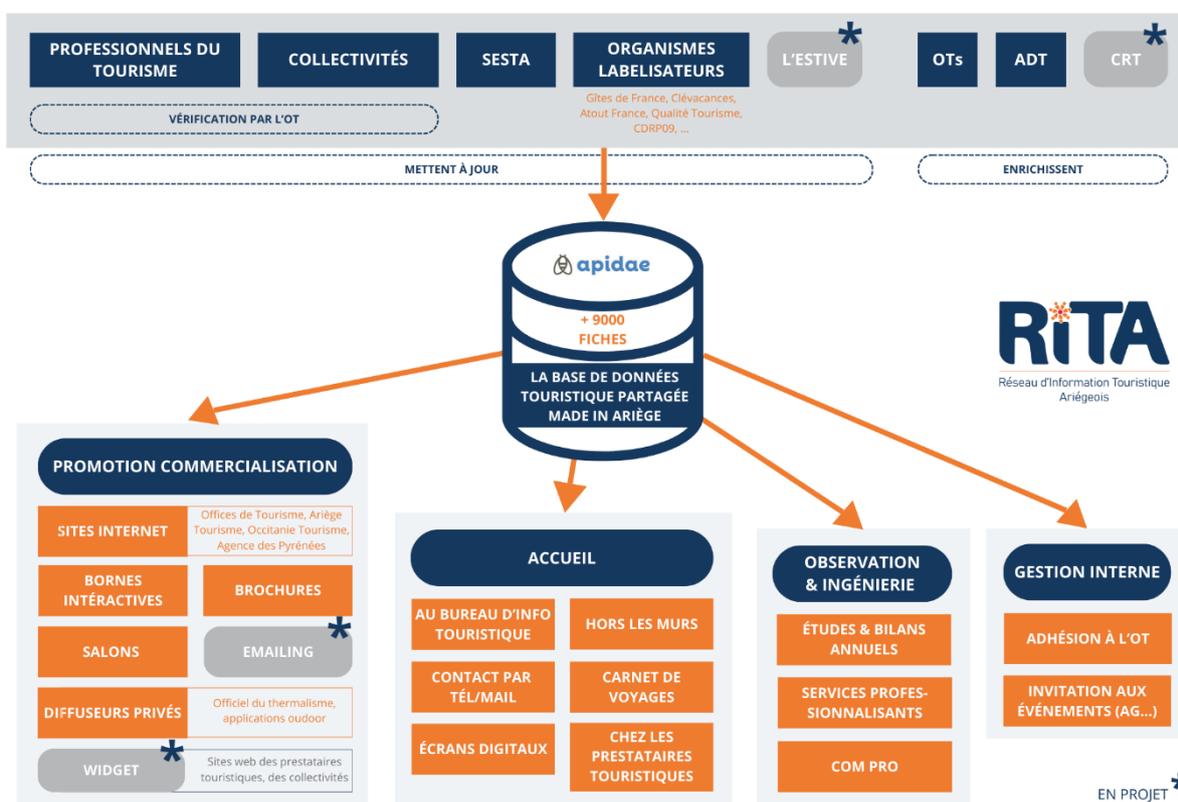
- **propositions de services visant à professionnaliser** les acteurs touristiques ariégeois :
 - événementiels professionnels (Bourse aux dépliant, Causons Couserans, Digital Trip, ...),
 - catalogues de services (guide du partenariat OT, catalogue des RDV Pro, ...),

- **information sur les actions menées** par les membres du RITA en faveur du développement touristique de l'Ariège, notamment Par le biais de newsletters,
- **information sur l'actualité touristique**, etc.

04 Gestion interne

Les informations des entités juridiques, notamment les contacts, permettent aux membres du RITA d'assurer les missions relevant de la gestion interne de leur structure et des besoins de communication en direction des acteurs touristiques situés sur leur territoire de compétence : **adhésion à l'office de tourisme, invitations à des événements de type assemblées générales, ...**

En résumé :



Fiches publiées / masquées

Une fiche publiée est exploitable en interne et à l'externe du RITA : diffusion sur sites web, appli et autres outils (HIT, Coq Trotteur, ...), export excel et pdf, recherche intuitive d'Apidae.

Une fiche masquée n'est pas exploitable à l'externe du RITA : pas de diffusion possible sur les sites web et appli, pas d'affichage en recherche intuitive, mais exploitable en export excel et avec d'autres outils (HIT, Open Edit, ...).

Sont masqués : les non-adhérents/non-partenaires, les fiches incomplètes en attente d'information, les manifestations passées en attente d'actualisation, un équipement temporairement fermé, etc.

 **Risques à exploiter les fiches masquées** [Un atelier sur l'usage des fiches masquées par l'ADT, le CRT et autres partenaires est prévue fin 2024.]

Promotion	Fiches publiées
Accueil	Fiches publiées
Ingénierie touristique	Fiches publiées et masquées [à définir en détail]
Gestion interne	Fiches publiées et masquées

Les informations diffusées / non-diffusées à l'externe

Certaines informations n'ont pas vocation à être utilisées en dehors des Membres Administrateurs du réseau :

- les Entités Juridiques

L'index des champs RITA

Le réseau a réalisé une cartographie des champs présents sur Apidae et statué pour chacun :

- Son importance (obligatoire, recommandés, inutilisés)
- Sa diffusibilité
- Ses usages



[L'index détaillé des champs](#)

DataTourisme et Open Data

DataTourisme est la plateforme nationale d'agrégation des données touristiques issues des systèmes d'informations des territoires français, pilotée par la DGE et Tourisme et Territoires.

Les décrets de loi sur l'Open Data obligent les structures de plus de 50 salariés ETP ou les collectivités de plus de 3 500 habitants exerçant des missions de service public à ouvrir leurs données.

La question qui se pose est d'ordre stratégique : ouvrir ses données s'inscrit dans une stratégie globale de diffusion, de facilitation d'accès à l'offre touristique du territoire.

 **Ne sont pas diffusées en Open Data** : les données relevant de la propriété intellectuelle (photos, vidéos), à forte valeur ajoutée (descriptifs privés et thématiques, aspects ...), relevant des RGPD (entité juridique, ...).



[Liste des champs et critères exportés vers DataTourisme par Apidae national](#)

Les devoirs des utilisateurs

L'utilisateur du SIT ne pourra communiquer d'informations provenant d'Apidae à d'autres partenaires que listés ci-dessus.

L'utilisateur ne devra en aucun cas transmettre à des tiers ses moyens d'authentification à Apidae, lesquels doivent rester personnels, liés à sa propre adresse email professionnelle, et confidentiels.

L'utilisateur ne pourra reproduire, copier, diffuser, modifier ou utiliser les photographies ou autres créations protégées par le droit d'auteur présentes dans le SIT, sans avoir obtenu préalablement l'autorisation des titulaires de ces droits.



Version 2.0 – Novembre 2024

.....
Crédits photos : Laurie Roche, DR
.....

Contact : Aye Nyein Thu – Agence de Développement Touristique Ariège Pyrénées

05 61 02 30 75 – aye-nyeин.thu@ariegepyrenees.com



DESTINATION
PYRÉNÉES
CATHARES



FOIX
ARIÈGE CÔTÉ OUEST PYRÉNÉES CÔTÉ JARDIN



Portes
d'Ariège
Pyrénées
OFFICE DE TOURISME



TOURISME
ARIZE
LÈZE

ARIÈGE
PYRÉNÉES
Tourisme